L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 21 MAI 1885.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

Seconde et dernière semaine.
LUNDI, 18 MAI,
COMBINAISON DE MURPHY & MACK.
Changement complet de spécialités.
Nouvelle pièce avant le baisser du rideau

MURPHY'S WEDDING.

Matinées les mercredis, samedis et dimanches
Entrée 10 cents 19 mai—

RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
Musée et Théâtre Colossal de Robinson.
Rue du Canal, près St-Charles.

Venant d'être ajouté des eventails circulaires à vapeur dans toute la bâtisse, la rendant aussi fraîche qu'en hiver.

MUSÉE. Carrie Ackers, Fat Midget, Nellie Thompson, Moss haired beauty ; Faralto le Géant squelette : Emilie Landry, la seule Enfant barbue et chevelue ; Barnelo, le Volcan humain ; Famille Navillo ; Famille heureuse ; Thespia, Punch et Judy et autres.

THÉATRE. Ora et Barney Mullelly, Harry et Kitty the midgets, Allen et Marton les Clowns musicaux, Burt Ransom, Lew Baker et autres artistes.

10c. Les portes sont ouvertes de 10 heures a. m. à 10 heures du soir. 10c.
Entrée pour tout 10 Cts.
16mai—

Vis à vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN — Grand Panorama représentant la plus terrible des batailles modernes et où l'on voit les armées françaises et allemandes engagées. Est ouvert au public de 9 h du matin à 11 h du soir.

Entrée.
Adultes.....50c
Enfants.....25c
Lumières électriques la nuit
B. NEU.....DIRECTEUR.
21 janv—

PETITES ANNONCES.

A LOUER

Chambres garnies à louer à $1.50 par semaine, encoignure Royale et Orléans. En face No 16 rue Orléans. 24 avril—1 m.

A VENDRE

Bonne occasion—A vendre, pour cause de départ, deux cottages situés No 267 et 269 Dolhonde, encoignure Laharpe. Dans celui qui forme l'encoignure il y a une grocerie bien achalandée. Le quartier est très sain. On vendrait le tout ensemble ou séparément, ainsi que plusieurs voitures et chevaux. S'adresser sur les lieux. 20mai—6f

A vendre Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine en bon état. S'adresser à H. BEHNERT, 74 Tchoupitoulas. 10 mai—1 m

A vendre ou à louer—A Covington, Louisiane. Deux très bonnes maisons, en parfait état, connues comme les City et Bank Hotels. S'adresser à H. J. Smith, Covington, ou à A. Thompson, Nouvelle-Orléans. 14 avril—2m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

Perdu lundi 18 courant, de l'encoignure Dorgenois et St Bernard, un cheval, ayant une légère écorchure à la jambe gauche de derrière et n'a pas de fers aux pieds. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera au soussigné. Paul Mcllhaurole, encoignure Dorgenois et St-Bernard. 20mai—3f

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150 ....RUE DU CANAL.....
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix [illegible]. 26 sept

Une Dernière Chance.

Si vous n'avez pas encore souscrit au

New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscripteurs. Les personnes qui ne se sont pas souscrites n'ont **strictement que la chance** d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui se place dans ce cas.

PRIX.....$6
PRIX DE SOUSCRIPTION.....$5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS
DEMANDEZ

SOARD'S CITY MAP

DE LA NLLE-ORLEANS
PRIX, 50 CTS (CARTE DE POCHE)
Soard's Guide Book and Street Guide,
PRIX, 50 CENTS.
A vendre par tous les marchands de journaux, les libraires etc. et par
L. SOARD'S, Editeur,
5 Commercial Place, coin Camp.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont conduits d'après les meilleurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de Monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, ou cire sont offerts aux élèves sans frais extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand suivis [illegible] 17 août

CONSULAT DE FRANCE
-A-
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1885.

Bernard Frédéric Martin	Ladrix Paul Bru
Bouche Jacques	Leyd Auguste
Banquié M. et Mme	Labarrère
Bonnecaze M. et Mme	Mournet Louis (2)
Brun Jean	Mouchon Pierre
Bernard Célestin	Mistrot Guillaume André
Bagarry Remy	Moulang Alexandre
Champagne François	Mélis Daniel Joseph
Carrère François	Miron Jean
Colin Thiebaut	Nau Ulysse Gaëtan
Combas Guillaume	Poisson Charles
Claverie Jean Marie Louis	Pradal Jean
Chéoux Pierre	Pavelle Jean Baptiste
Chambonnet Phelix	Pommateau Jean Marie
Carrère M. et Mme	Paguerre Achille
Deschamps Etienne	Ravel Jean Baptiste Léon
Dubois Ernest	Roche Auguste
Dupeaux Hippolyte	Randolph Richard
Dupont Pierre Benjamin	Rotgé Jean
Desloynes Soulange ou Solange	Ratter Paul
Escat Jean Joseph	Saillant Joseph
Faivre François	Smith Mme Vve
Gallou Jean Baptiste	Sylvestre Joseph Antoine
Gouchou Jean	Stef Michel
Godin C. A.	Touchard Frédéric
Georget Charles	Thévenin Mme Vve
Garde Sylvain	Thomas Narcisse
Imbert Albert Henri Fernand	Tessèire Paulin Eléazar
Keller Marie Barbé ép. Louis Tache	Tremant les époux
Kayrau ou Kayroo Pierre	Tujague Victor Jean Baptiste
Labit Mardoché	Tanquerel de la Panissaie
	Vallée Lucien

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
[illegible]

La plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 295, entre Carondelet et St Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de la médecine était restée impuissante. On la consulte tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M. $1 et $. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6 nov—1an

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
SERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 16 JUIN 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	**$150,000**
UN GROS LOT DE.....	**50,000**
UN GROS LOT DE.....	**20,000**

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 JUIN 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence de collection.

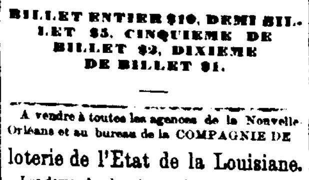

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.;
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2018. — En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 mai 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de non aliénando, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21mai—21 28 juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil de
Jolie propriété de résidence de valeur formant l'encoignure des rues Jackson et Camp, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Camp, Magazine et Joséphine, dans l'affaire de

John Phelps & Co. vs. Mme Louise Yates, administratrice de A. A. Yates, et associée survivante en communauté et tutrice de ses enfants mineurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,073—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 2 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Camp, Magazine et Joséphine, formant l'encoignure des rues Jackson et Camp, mesurant au pied français, soixante-quinze pieds de face à ladite rue Jackson sur une profondeur et de face à la rue Camp de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Laquelle dite portion de terre est composée de tous les lots désignés par les numéros un et deux et la moitié du lot désigné par le numéro trois, près de la rue Camp, sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, en date du 19 mai 1859 et déposé pour référence en l'Etude de James Graham ancienneent notaire en cette ville. Etant la même propriété que le feu A. A. Yates a acquis comme suit, à savoir :

Ladite moitié du lot numéro trois, de John Marks, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le sixième jour d'avril dix huit cent soixante-neuf, et lesdits lots numéros un et deux, de John H. Menge, par acte passé pardevant ledit W. J. Castell notaire le treizième jour d'avril dix-huit cent soixante neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30—mai 7.14.21.28—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 3793—En vertu d'un ordre de vente en date du 13 mai 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 mai 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de billets, comptes à recevoir, jugements, réclamations etc., conformément à une liste déposée à mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 mai—19 23 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary L. Egan vs. James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5 327—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 23 mai 1885, à 1 30 heure P. M. de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de machines, bouilloires, du Merchants Rice Mill, rue Magazine entre Lafayette et Girod, appartenant au défendeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hollender & Co. vs. Jefferson D. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,514—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 23 mai 1885, à 10 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu, le stock et les installations du café No 97 rue St Charles, d'après un inventaire entre [illegible] à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm O'Hern vs. Alonzo Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 199 et 200—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. T. E. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, VENDREDI, 29 mai 1885, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un lot de meubles de maison et divers, saisis dans les affaires ci-dessus d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable.
17 mai—19 23 29

William Raw vs A. Landauer.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No. 8210—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, Louisiana Avenue coin Magazine, dans le Sixième District de cette ville, SAMEDI le 30 mai 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot d'installations de buvette et un lot de meubles et de vaisselle de restaurant et de pension.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT, Constable.
19 mai—19 24 30

Mme E. Filleul vs. Walter Hepp.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 8191—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt coin Avenue de la Louisiane et Magazine, dans le sixième District de cette ville le SAMEDI 30 Mai 1885 à midi les propriétés ci après décrites, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
FRANK CARAMBAT,
Constable.
19 mai—19 24 30

Avis aux Créanciers.

H. L. Norès vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,469—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de H. L. Norès et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. A. Castanedo syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
16 mai—16.20.24

Nathan Meyer vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 13,399—Division—A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Nathan Meyer et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par C. Taylor Gauche, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
16 mai—16.20.24

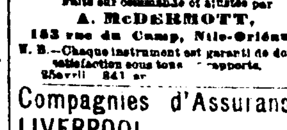

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti et donne satisfaction sous tous les rapports.
25avril 241 sr

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
WTON BUCKNER, PERRY NUGENT
RODOLPH WOERTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836 ; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$4,407,800 24
Passif.....	2,670,383 4r
Surplus.....	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secré Président.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux chevaux à l'encan.

Dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à 11 heures du matin, aux écuries de James Regan, No 140 rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mai 1885, Docket No 13,564, dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers, il sera vendu :

Un cheval blanc.
Un cheval bai.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20 mai—20 24 27 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grocerie et résidence—La Grocerie bien connue de James Cousley, coin Perdido et Howard, avec entrepôt, écuries, hangars, etc.

Succession de feu James Cousley.
A longs termes, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 mai 1885, Docket No 5061, pour le compte de la succession de feu James Cousley il sera vendu à l'encan.—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désignés par les Nos. 1 et 2, se touchant et mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Howard.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois bien construite, avec deux étages, et une bâtisse dans le fond, à deux étages, converties en ardoises, et ayant un grand magasin au rez-de-chaussée avec comptoirs et étagères et 6 ou 8 chambres dans le fond à l'étage supérieur avec gaz et installations de gaz partout, ainsi qu'un entrepôt en bois adjacent, porte d'entrée double, écurie, etc., dans le fond 2 cuves, une grande cour dans le fond pour chevaux, volailles, etc. Elle est une des mieux situées de la ville pour une grocerie et a fait de grandes affaires dans le district durant l'année passée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie pour assumer le paiement des taxes dues en 1885 en addition de son enchère et un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20mai—20.24.31—7.14.20juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et Commerciale.

Le magasin en briques à deux étages, No. 21 rue Front et 22 rue Fulton. La façade est entièrement sur la rue Gravier.

Dans l'affaire de la succession de veuve John Brossard, tutrice naturelle, etc. vs. Michael Muller—No. 12 882.

Vente pour effectuer un partage à l'encan

PAR W. I. HODGSON encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre et un jugement, tous deux rendus par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "A", un ordre en date du 23 avril 1885, dans l'affaire de la succession de John Brossard, dossier No. 12 245 et l'autre un jugement et un ordre rendus le 1er avril et signé le 8 avril 1885, dans l'affaire de la veuve John Brossard, tutrice naturelle, etc., vs. Michael Muller, dossier No. 12 882, à l'encan il sera vendu :—

Le tout d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras désigné comme lot No 1 et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté adjacent au lot No 2 et une profondeur et façade à la rue Gravier de 123 pieds 2 pouces et 6 lignes, le dit terrain formant encoignure et faisant face à trois rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec magasins au rez-de-chaussée et résidence au premier étage, vis-à-vis des bureaux de MM. Zuberbier & Behan Grocers en gros et autres.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre avec hypothèque sur cette propriété, tous deux datés du 13 décembre 1883, l'un de $1,300 payable deux ans après date, l'autre de $2,200 payable trois ans après date et portant intérêt à raison de [illegible] payable jusqu'à parfait paiement, et qui se montent au jour de la vente avec les intérêts accrus, à $1,107 et pour le reste l'acquéreur paiera une moitié comptant, la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en outre les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 3 10 17 21 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Grocerie et Cottages coin Carré Freret, Grocerie et Résidence coin Clio et Claiborne.

Maison à deux corps de logis Nos 422 et 424 rue Melpomène, entre Locust et Magnolia.

Succession de Louis Rehm et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division—No. 5,563.

A crédit de longs termes, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Premier district de cette ville, conformément au jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le [illegible] 1885 et un ordre de vente, conformément aux procédés d'une réunion de famille tenue le 15 avril 1885 devant W. H. Hart, notaire, dans la dite succession, en date du 17 avril 1885, Dossier No. 5,563, dans l'affaire de la succession de Louis Rehm et de sa femme, tous deux décédés, consolidée, à l'encan.

1° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré de l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Freret et le [illegible], désigné par le No. 3. Il mesure 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade sur la rue Freret sur une profondeur et façade sur Clio de 125 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, avec magasin d'épiceries, faisant face à la rue Freret et située au coin. Il y a le magasin [illegible] bins, cuisine, lieu d'aisance, citerne, auvents. **La maison donne un revenu de $1** [illegible] par mois. A l'arrière du terrain, il y a faisant face à la rue Clio une maison cottage en bois avec trois chambres, cuisine, auvent, lieu d'aisance et citerne, qui se loue [illegible] $9 par mois ou $27 par mois en tout.

2° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré de l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Willow et Claiborne, mesurant 32 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade de 82 pieds 8 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles à la rue Clio.

Les améliorations comprennent une **maison en bois à un étage avec mansarde**, occupée comme magasin d'épiceries et résidence, elle a 6 chambres et une citerne de 2 chambres, citerne, auvents, lieu d'aisance, etc. et rapporte $10 par mois.

3° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré de l'îlet, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Magnolia et Locust désigné par le No. 9 et mesurant 31 pieds 7 pouces de face rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **une maison-cottage en bois à deux corps de logis**, couverte en ardoises et portée Nos 422 et 424 rue Melpomène. Il y a de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et auvent ; la propriété rapporte $20 par mois.

Le tout en masse, américaine, selon des plans qui seront montrés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885, en sus de leurs enchères, et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22avril—22 26 mai 3 10 17 23

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés du Deuxième et Troisième District.

Rues Hôpital, St-Antoine, Annette et Morales.

Seront vendues à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 21 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan :—

1° Le joli cottage à un étage No. 303 rue Hôpital, entre Roman et Derbigny, sur le côté nord, ayant 6 appartements, cuve, et loué à raison de $12 par mois.

2° Le cottage No 15 rue St-Antoine, sur le côté est, entre les rues Craps et Remparts, ayant à peu près 6 appartements, galerie de derrière, cuve, et loué à raison de $9 par mois.

3° Le cottage No 82 rue Annette, sur le côté ouest, entre les rues Girod et St-Jean Baptiste, avec un terrain entier et loué à raison de $10 par mois.

4° Un lot de terre sur le côté nord de la rue Morales, entre St-Antoine et Annette, sur lequel est bâti une église appartenant aux locataires du terrain qui paient $5 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an, avec 8 pour cent d'intérêt par an, privilèges de vendeur et toutes les autres clauses de garantie. Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues et payables durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jules F. Mounier, notaire.
17 mai—17.21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Rocheblave,

Second District.

Succession de Edward Moran.

No 14,108.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1885, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme lots 2 et 3, et mesurant chacun 81 pieds 1 ligne de face à la rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes, sur la ligne de division de la propriété Coquet, sur les profondeurs suivantes sur une ligne perpendiculaire à la rue Rocheblave. Le lot No 2 a 29 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare vers la rue Dumaine du lot No 1. Le lot No 3 a 28 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues dans le cours de l'année 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm J. Castell, notaire.
17 mai—17.30—juin 6.13.20

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

TERRAINS DE VALEUR sur les rues Rendon et Douane.

Succession de Rebecca F. Hoyle.

No 1,260.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1885, il sera vendu, à l'encan—

Dix terrains dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Lopez, désignés par les numéros 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Le lot No 12 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon sur une profondeur de 135 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté du lot No 11, et 108 pieds 1 pouce sur le côté du lot No 13, et mesure dans le fond 43 pieds 11 pouces 5 lignes entre les deux lignes de côté.

Le lot No 13 mesure 30 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No 14 forme le coin des rues Rendon et Douane, mesure 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur et face de à la rue Rendon de 109 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 15, 16, 17, 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 109 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Cette criée des dits terrains ci-dessus dits étant la deuxième et dernière, les dits terrains seront définitivement adjugés au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'ils rapporteront à douze mois de crédit. Les acquéreurs devront fournir leurs billets à douze mois, à partir du jour de la vente avec de bonnes garanties. Les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an et seront garantis par hypothèque spéciale sur les dits terrains. Les acquéreurs auront à payer au comptant, au moment de la vente $— pour payer les frais d'annonces et autres frais, etc. Les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leur adjudication.

Actes de vente pardevant Samuel Flower, notaire aux frais des acquéreurs.
21 mai—21, 23, 30—juin 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante et commode sur la rue Philip, entre Chestnut et Colisée.

Succession de Caroline E. Simms.

No 13,167—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Division B de la dite Cour Civile de District rendu le 23me jour d'avril 1885 dans l'affaire de Juliet T. Simms, demandant à être confirmée tutrice naturelle de ses enfants mineurs, rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 24me jour d'avril 1885 par autorisation des héritiers majeurs de feu Thomas Simms, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

1. Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro trente-deux (32), sur le plan original du faubourg Lafayette, et borné par les rues Philip, Chestnut, Plaquemines, maintenant Colisée, et la division du faubourg Livaudais, maintenant Premier District ; lesquels lots sont désignés par les numéros trois, quatre, cinq et dix-neuf sur un plan dressé par B. A. Bodin, architecte, en date du 11 juillet 1853 et déposé en l'Etude de Wm [illegible], notaire en cette ville, comme plan No 16, et mesurent comme suit, à savoir : le lot No 3 mesure vingt huit pieds 4 pouces et sept lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun vingt huit pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot No. 19 mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par feu Thos. Simms conformément à un acte de vente exécuté pardevant James Wood Bread, notaire en cette ville le 20 avril 1868, enregistré au bureau de Transfert, livre 95, folio 40.

2. Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Chestnut, Première et Colisée, désignée par la lettre A, sur un plan de voyer fait par F. Braun en date du 10 novembre 1877, annexé à un acte de N. B. Trist, notaire, en date du 16 novembre 1877 et mesurant, conformément au dit plan 14 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur 58 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. La dit morceau de terre est l'extrême portion du fond des lots originaux Nos 10 et 11 de l'îlet 62 sur un plan dressé par Bodin, en date du 19 avril 1848, déposé en l'étude de feu L. T. Beard, notaire, compris entre la ligne originale du fond des dits lots Nos 5 et 6 du dit plan. Etant la même portion de terre acquise par feu Thomas Simms de H. Gunder par acte pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville le 16 novembre 1877, enregistré au bureau de Transfert, livre 109 folio 297.

Les améliorations comprennent cette jolie résidence en bois à deux étages, genre moderne, désignée par le No. 236 de la rue Philip, avec un grand corridor au premier et au second étage, salons à arche, admirablement pour réception et salle à manger, hors de vente de chambres dans le fond, salle à laver, etc. Trois belles chambres à coucher avec chambre à bain, au second étage, chambres pour domestiques au mansard, jolies chambres sur la galerie, etc. Cabinet d'eau sur le toit avec tuyaux de communication à chaque pièce, etc. Au fond du terrain convenant sur la rue Chestnut et à distance raisonnable du corps de logis [illegible] le terrain est élevé et planté d'arbres fruitiers d'arbustes et d'arbres donnant de l'ombre.

La propriété est située dans l'une des plus charmantes parties du quatrième district, et dans un voisinage irréprochable. Elle offre tous les conforts imaginables et ferait une délicieuse résidence en toute saison que ce serait pour l'acquéreur un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans en paiements égaux représentés par billets de l'acquéreur [illegible] portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, contenant les clauses de non aliénation et de mise en état, estimation et de 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets et toutes les autres clauses usuelles [illegible] dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assumer les taxes pour un montant égal à la valeur des billets souscrits transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets et assumer en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1885, faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée.

Quatre terrains dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Julie Bonaventure, veuve de François de Gruy ou de Gruse—No. 11,791.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON. ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 30 mai 1885, à midi à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de cour, en date respectivement du 13 janvier 1885 et du 22 avril 1885 de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti, désignés par les numéros un deux neuf et dix, sur un plan dressé par Communy, le 15 septembre 1841, et déposé en l'Etude de P. P. Laburre, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan lesdits lots mesurent chacun, 30 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 75 pieds, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Tonti, le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 187 pieds 5 lignes de face à la rue Tonti et 86 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10.

Le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 86 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 9 et 85 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 11.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les Taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Ducatel, notaire.
25avril—25—2.9.16.23.30mai.

VENTE JUDICIAIRE.

Une très jolie maison-cottage.

Une jolie résidence-cottage double sur la rue Villeré, entre Kerlerec et Columbus, dans un voisinage charmant et splendidement amélioré.

Succession de B. F. Chambers.

No. 12,601.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St.Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 29 avril 1885, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir—

Un certain lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Marais et Columbus, désigné par la lettre "B" et mesurant 32 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Villeré sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Columbus qui le divise du lot A, de là à angles droits 7 pouces et 4 lignes vers la rue Kerlerec, de là à un angle droit une seconde profondeur de 36 pieds 3 pouces à la ligne du fond qui mesure 39 pieds 3 pouces et 6 lignes, sur une profondeur de 130 pieds 11 pouces et 2 lignes sur une ligne s'étendant perpendiculairement à la rue Villeré sur le côté vers la rue Kerlerec. Le tout conformément à un plan d'Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 14 avril 1885. Les améliorations comprennent la jolie résidence cottage de construction moderne à deux corps de logis, admirablement subdivisée et située dans un des meilleurs voisinages du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues de l'année 1885, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Hero Jr., notaire.
2mai—2 9 16 23 30 juin6

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNE a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots, des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint-Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER,
Agent Consulaire de France,
Saint-Paul, Minn.
12 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maisons et Livres de valeur.

Successions de Christoval Morel et de sa femme Cornélie D'Hébécourt, Nos 1103 et 12,204 Consolidées.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 28 mai 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, au Bayou St Jean, en face du Pont en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1885, Division C.—

Un lot assorti de meubles de maison, un piano Erard, glaces, etc., etc.

Aussi 300 volumes d'histoires, de sciences et de romans, d'auteurs tels que Lord Byron, Buffon, Lamartine, Voltaire et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 mai—17, 23, 28.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI 21 mai 1885 il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St Denis et Bordeaux, près de l'Usine à gaz de Jefferson—

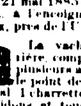

La vacherie de M. Romain Labarrière, comprenant 10 vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.

1 cheval, 1 charrette à lait, les baquets, bidons, et tous les ustensiles de la laiterie.

Aussi, 4 cochons.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
17 mai—

Vente pour effectuer un partage pour compte d'héritiers absents de la succession de De La Ferrière.

Agréable maison haute de résidence dans le 4me District, No. 201 rue de l'Annonciation, près de la Place de l'Annonciation.

Jolie maison de résidence bien finie, à étage, sur le chemin du Bayou, No. 271.

Quatre jolis terrains vides sur la rue Broad.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 mai 1885 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles au plus haut et dernier enchérisseur.

1° Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Annonciation, Robin, Constance et Race, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une résidence à étage et mansarde, couverte en ardoises, ayant au rez de chaussée une vérandah, corridor d'entrée, salon à arche, salle à manger, cuisine et chambres à domestiques, à l'étage supérieur verandah, pas perdus et six chambres à coucher, chambre à bains, lieux d'aisance, etc., gaz dans la maison, porte cochère, citerne, hydrant, cour briquetée, etc., etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail verbal expirant le 30 septembre prochain à raison de $480 par an; le locataire à sa charge des réparations nécessaires et faites par lui jusqu'à présent.

2° Un spacieux lot de terre dans l'îlet renfermé par le Chemin du Bayou, les rues de l'Esplanade, Claiborne et Robertson, mesurant 40 pieds 8 pouces de face au Chemin du Bayou sur 185 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne et 189 pieds 10 pouces sur la ligne opposée. Ensemble une jolie et élégante résidence à étage, couverte en ardoises, construite à distance de la rue, ayant au rez de chaussée verandah, corridor d'entrée, deux grands salons, une porte à coulisse, salle à manger avec office et galerie de derrière.

A l'étage supérieur verandah, pas perdu, six chambres à coucher, trois desquelles ont chacun un cabinet de toilette avec porte à coulisse, galerie derrière, etc.

Une autre bâtisse à étage, couverte en ardoises touchant à la maison principale, ayant quatre chambres et galerie, latrines, etc., gaz dans la maison.

Aussi une autre bâtisse dans la cour ayant deux chambres, hangar, écurie, citerne, water works, latrines, grande cour briquetée, etc.

3° Quatre lots de terre contigus désignés par les lettres A, B, C, D de l'îlet renfermé par les rues Broad, Rousselin, D'Abadie et Onzaga, lesquels lots de terre mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Broad sur 109 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur. Ces terrains sont en partie clôturés.

Le tout d'après les plans que l'on peut examiner à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt de date avec que les clauses et usages d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs assumant les taxes dues en 1885. 14 mai—14 16 23

RESIDENCE D'ETE

A Mandeville, paroisse St-Tammany, faisant face au Lac, à deux îlets du wharf.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 23 mai 1885 il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—

Une portion de terre faisant face au Lac Pontchartrain et ayant une façade au dit Lac de 104 pieds sur une profondeur de 800 pieds entre les rues Coffee et Carroll, ensemble une résidence à étage avant et arrière avec [illegible] galerie [illegible], cuisine, écurie et [illegible] dépendances. Cette bâtisse attenant à la maison à un [illegible] deux chambres galerie devant et [illegible], écurie, puits et dépendances, jardin, arbres fruitiers etc. Aussi un wharf et cabane à bain.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions : comptant.

Acte de vente pardevant Ed. Peyroux, notaire aux frais de l'acquéreur, assumant les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé de l'acheteur.
14mai—14 16 au23

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions et Bons, Meubles et bibliothèque à l'encan.

No 14,556—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de THOMAS H. KENNEDY et No 14,056, succession de Mme L. H. KENNEDY réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR—N. J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI 1er juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1885, il sera vendu aux enchères les actions et les bons suivants, à savoir :

1 Action du New Louisiana Jockey Club.

5 Actions de la State National Bank.

1 Bon hypothécaire de construction N. O. Jackson and Gt. N. Railroad, pour 7 pour 2me série avec 12 coupons 8 pour cent y sont attachés.

2 Bons six pour cent de la ville de la Nlle Orléans émis le 18 janvier 1883, pour $1000 avec 17 coupons d'intérêt attachés à chacun.

4 Bons six pour cent de la ville de la Nlle Orléans émis le 18 janvier 1883, pour $500 avec 17 coupons d'intérêt attachés à chacun.

Conditions—Comptant avant le transfert.

ET LE MEME JOUR

A 1 heure de l'après midi à la résidence No. 531 rue de Chartres entre Port et St. Ferdinand il sera vendu à l'encan—

Les meubles meublants et autres de la dite succession contenus dans la dite résidence, aussi un lot d'argenterie massive de table, plaqué et verrerie une montre en or à double boîtier, et une bibliothèque d'ouvrages de droit et autres.
21mai—21 24 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence élégante à Mandeville, anciennement le French Place.

Dans l'affaire de Gidière Day & Cie vs. leur Créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 15 mai 1885 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur à savoir :—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Mandeville dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Lake, Jefferson, Carroll et Coffee et faisant partie du lot No 3 (lot No 26 sur un plan [illegible] dressé par Louis Bringier, voyer le 14 janvier 1834.

La dite portion de terre mesure au pied français, 83 pieds 4 pouces de face à la rue Lake, sur une profondeur de 1000 pieds et est bornée sur un côté par l'autre portion du lot No. 2 et sur l'autre côté par le lot No. 4. Les améliorations comprennent l'élégante résidence cottage élevée de terre, avec dépendance, etc., suffisante pour une très grande famille. La propriété fait face au lac dans la partie la plus élevée de Mandeville ; pour promenades dans le parc il y a de magnifiques chênes entre la maison et le lac.

Conditions—Un quart comptant sur les lieux et le reste en trois paiements égaux en trois ans de la date de la vente, pour billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente, jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'il deviendrait nécessaire d'instituer un procès pour collecter les dits billets ou une partie, et, en outre, l'acquéreur aura à assurer la propriété pour la valeur d'un montant suffisant pour garantir la partie du prix à crédit et les honoraires d'avocat en cas de procès, et le transfert de la police au porteur des dits billets.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
20mai—20 24 juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante Maison sur l'avenue St-Charles.

Dans l'affaire de MM. Gidière, Day et Cie vs Leurs Créanciers—No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1885, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir :

L'îlet de terre et les améliorations qui s'y trouvent dans le sixième district de cette ville, désigné comme l'îlet No 63 et borné par les rues Bacchus ou Baronne, Soniat, et Robert et l'avenue St Charles, et mesure une façade d'à peu près 277 pieds sur l'avenue St Charles, à peu près 250 pieds de face à la rue Baronne, à peu près 465 pieds 9 pouces de face à la rue Robert et 346 pieds 7 pouces de face à la rue Soniat, le tout plus ou moins, ensemble avec toutes les élégantes améliorations, maison, terrains bien arrangés qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un quart comptant sur les lieux et le reste en paiements égaux en un, deux et trois ans à partir du jour de la vente par billets à ordre dressés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, avec intérêt à raison de 7 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat, au laquelle partie il serait nécessaire d'instituer un procès pour la collection, dont le tout, principal, intérêt et honoraire d'avocat devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue ; en outre l'acquéreur devra assurer la bâtisse au profit du détenteur ou des détenteurs des billets, et assumer le paiement de toutes les taxes dues pendant 1885 et faire un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Thomas Nightingale.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 11,527.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MERCREDI, le 27 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 19 mai 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir :

Huit lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos. 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet A. Les lots 18 et 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Napoléon, sur une profondeur de 160 pieds.

Termes et conditions—Cette vente étant la deuxième et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet à ordre portant 8 0/0 d'intérêt par an avec lien de vendeurs et privilèges sur la propriété vendue. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire aux frais des acquéreurs. L'acquéreur aura à payer, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux au moment de la vente.
20mai—20 24 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix terrains de valeur dans le Sixième District.

Succession de George Allan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 12,126.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI le 20 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus juge de la dite Cour en date du 19 mai 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Carondelet, Robert et Baronne. Les dits lots sont numérotés de 1 à 10 inclusivement, comprenant toute la façade du dit îlet sur la rue Upperline et mesurent chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Upperline sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur aura à payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
20 mai—20 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Thomas Nightingale.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A—No 11,527.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 20 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour en date du 19 mai 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St Mary, et mesure au pied anglais 27 pieds 2 pouces de face sur le côté ouest de la rue St Pierre entre Royal et Poydras sur une profondeur de 92 pieds 6 pouces entre lignes parallèles ainsi que la même propriété décrite dans l'inventaire comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Lafayette et Poydras et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 92 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
20 mai—20 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

McCloskey, Bigley & Cie's Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane.

Cour de District des Etats Unis pour le District de l'Est de la Louisiane—No 1296

CONFORMEMENT à un ordre de vente émané par le juge Edward C. Billings, juge de la Cour de District des Etats Unis dans et pour le district de l'Est de la Louisiane [illegible] dans la cause de la [illegible] de la Compagnie de Fabrication de Papier de la Louisiane [illegible] à été déclarée en banqueroute et a été [illegible] à fin spécial d'opérer une liquidation complète et finale et la clôture des affaires de la dite cause de banqueroute [illegible] spéciale [illegible] sera procédé [illegible] SAMEDI le sixième jour de juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, [illegible] Charles J. Levesque et George H. Braughn [illegible] de la dite banqueroute contre diverses personnes et les procès restant impayés et toutes les réclamations de la dite Compagnie contre diverses personnes [illegible] et comptes [illegible] tout [illegible] appartenant à la dite Compagnie [illegible] et liste des titres des dits jugements et pièces des comptes [illegible] et comme d'autres réclamations qui [illegible] peuvent à voir et à examiner au bureau du soussigné rue Royale 45.

Conditions de la vente.—Comptant sur les lieux. Tout ce qui est décrit sera vendu sans aucune estimation [illegible] au plus offrant sans aucune [illegible] garantie ou représentation quelconque de la part du dit syndic [illegible] de la Compagnie, chaque acquéreur achetant à ses propres risques et périls quelque soit l'intérêt en réclamations de la dite [illegible] et autres actes. Le soussigné exécutera les actes de la vente et transferts aux acheteurs [illegible].

B. ONORATO,
Encanteur.
2 mai—2 9 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District à [illegible]

Succession de Frederick Becker et Louise Werner, sa femme

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—Nos. 19,420 et 11,326.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 6 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston et A. L. Tissot juges de la dite Cour en date du 29 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec la bâtisse à deux étages et autres améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Religious, Orange, Richard et St Jean Baptiste, mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Religious sur une profondeur et face à la rue Orange de 110 pieds entre lignes parallèles.

Conditions comptant. Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 avril—30 mai—2 9 16 23 30 juin 6.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégant assortiment d'articles de modes, installations de magasin, meubles de maison, miroirs, comptes ouverts, bail non expiré, etc.

Dans l'affaire de Seraphina Liberman vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 13 577.

VENTE DE SYNDIC

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—VENDREDI, le 22 mai 1885, à 10:30 du matin sur les lieux No 142 rue du Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 27 avril 1885, je procéderai à vendre les objets suivants, à savoir :

Le stock de marchandises de la dite insolvable, comprenant un assortiment général d'articles de mode, aussi les installations du magasin, vitrines, miroirs, meubles de maison, etc., aussi, le bail non expiré et les comptes ouverts.

Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
8 mai—9 15 22

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mme Wm R. Verlander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No. 13,048.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 9 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile, en date du 30 mars 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos. 7 et 8 et mesurent comme suit à savoir :

Le lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Pleasant, sur une profondeur de 141 pieds 11 pouces et 7 lignes.

Le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la dite rue Pleasant, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant O. Bustin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2 avril—2 11 18 25—mai—2 9

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

JE CERTIFIE par les présentes que le vingt-septième jour d'avril 1885, jugement a été rendu dans cette cour, dans les termes suivants, dans l'affaire ci-après, savoir : Elda Flash contre Joseph Webre, son mari. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 13,698, Division D. Sur motion de Frank D. Chretien, avocat de la demanderesse, des preuves suffisantes ayant été produites à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le trentième jour de mars 1885, soit confirmé et devienne final, et, conséquemment, que la dite demanderesse, Mme Elda Flash, femme de Joseph Webre, recouvre du dit défendeur Joseph Webre, son mari, la somme de $359 avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire jusqu'à paiement et qu'il y ait en outre un jugement en faveur de la dite demanderesse Mme Elda Flash, épouse susdite et contre le défendeur, Joseph Webre, son mari décrétant une séparation de biens entre elle et son mari et dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que le défendeur paye les dépens.

Jugement rendu le 27 avril 1885. Jugement signé le 2 mai 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce seizième jour de mai de l'An de N. S. 1885.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.
17mai—3fos 30 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

OBJETS DIVERS.

Transportés pour faciliter la vente

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale—VENDREDI 22 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 46 rue Royale,

Un magnifique ameublement de salon à [illegible] rose (provenant de la fabrique Mallard), magnifiques miroirs pour devant de cheminée, pianos français, 1 Breech Loader anglais D. B., parfaitement fini, divers objets provenant de la fabrique de Mallard, ornements de valeur pour devant de cheminée, Pendules, Bronzes et autres objets trop longs à énumérer.

—AUSSI—

300 volumes de prix par des auteurs célèbres "La Touraine Illustrée," "Le Juif Errant" illustré par Gustave Doré, "Pompeïi Herculanum," "Louis XIV et son Siècle," "Le Ciel," "Révolution Française," "Sainte Bible illustrée" par Sac, etc. etc.

N. B.—Vente positive au plus fort et dernier enchérisseur.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 mai—

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde, à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Julius Leblanc et als.
vs.
Mme Louisa Leblanc Montalvo, épouse d'Evaristo Montalvo.

No 14,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 20 juin 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 mai 1885 par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre G, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie avec deux étages et mansarde, ayant au rez de chaussée salon à arche, cabinet, office, corridor de côté. A l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et lieux d'aisance et dans les mansardes 4 chambres, cabinets etc., avec cheminées en marbre partout, une cuisine en bois à deux étages attenante à la bâtisse principale avec chambres à domestiques, waterworks etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit en paiements égaux de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur fournira ses billets pour une partie égale garantis par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant toute l'année courante de 1885. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Omer Villere, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mai—19 23 30—juin 6 13 20

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente péremptoire du contenu du magasin No 133 rue Remparts côté Nord, entre Toulouse et St Pierre, consistant en partie en :

Stoves de cuisine et à chauffer, baignoires Hand Trucks, réfrigérateur pour hôtel, balances à plateforme, dans une du Equesca Patent [illegible] [illegible] Brouettes, mesures à mesurer bois de [illegible] et outils pour charpentier, ferblantier et forgeron.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—JEUDI 21 mai 1885 à 10 heures du matin au local No 133 rue Remparts, côté Nord, entre Toulouse et St Pierre, il sera vendu le contenu du magasin, désigné comme consistant et partie de [illegible] [illegible] et autres objets trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant avant livraison.
19mai—31

Maison de valeur à deux corps de logis No. 100, rue St Claude, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 23 mai 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dauphine, Dumaine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue St [illegible] sur une profondeur de 101 pieds [illegible] entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison cottage en [illegible] à deux corps de logis [illegible] chambres [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, avec hypothèque et privilège de vendeur [illegible] sur la propriété, [illegible] avec 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat [illegible] toutes les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication et dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.
16mai—16 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alfred F. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 [illegible]—Attendu que Mme Veuve Alfred F. Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred F. Jones décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21 23 [illegible]

Succession de Marguerite Richard, veuve de [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,100—Division E—Attendu que Mme Léonard Schneider a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession [illegible] décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 28

Succession de Jacob Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,317—Division C—Attendu que F. S. Weiss [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Miller décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 mai—14 19 23

Succession de Jas. McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 380—Division E—Attendu que F. S. Weiss, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu James McLaughlin décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mai—16 20 24

Succession de Andrew J. Quirk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 349—Division E—Attendu que Mme Veuve Andrew J. Quirk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew J. Quirk, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mai—12 16 21

Succession de Hermann Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 6,406—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Lee, tutrice naturelle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mai—12 16 21

Succession de Jacob Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,248—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Pauline Frey, l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13mai—13 17 22

Succession de Mme M. Weidner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,355—Division E—Attendu que William Weidner a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme M. Weidner décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 17 22

Succession de Mme H. Blum, veuve de S. Weinschenck

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,591—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par August Feiber, exécuteur testamentaire datif, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13mai—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions d'assurance, billets, comptes à recevoir, etc., etc.

P. E. Brulatour & Cie et
P. E. Brulatour, individuellement
vs.
Leurs Créanciers.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale, LUNDI, 25 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 mai 1885 dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les billets ci-après décrits :

Alphonse Guillet $82 45, L. Brulatour, $2,050 75, Habitation Rosedale $741 02, Mme Charles Gravenberg $68 40, N. S. Frangopoulo, $50, E. J. Brulatour de Paris $22,639 18, Auguste Dessommes Jr., $78 10, Eugène Tourné $119 90, E. L. Carrière $67 05, Thos Brulatour $13,216 27, A. Dessommes, $6, W. N. Salter $272 37, 00 G. Nicolopoulo $350 25, Arthur Mendes $75, A. Olivier Carrière $292 20, James Pelletier, $151 50 et deux actions du New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
13 mai—à la vente.

Propriétés bien situées
DANS LE
Second et le Sixième District.

No. 226 rue Royale entre Dumaine et St-Philippe. Très agréable résidence en briques pour famille à deux étages et avec mansarde.

Nos. 248 et 250 rue Rocheblave entre Quartier et Hôpital. Résidences cottage.

No. 168 rue de la Douane entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à deux étages avec mansarde.

Rue Valence entre Magazine et Camp. Résidence en bois à deux étages.

Deux terrains nus attenant à la propriété ci-dessus.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI 23 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier, les propriétés suivantes de valeur, à savoir :

1. Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Quartier et Dorgenois, mesurant 18 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rocheblave sur une profondeur irrégulière de [illegible] pieds. Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage avec deux chambres, etc.

2. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et dans le même îlet que celui décrit désigné par la lettre A mesurant 40 pieds 10 pouces [illegible] de face [illegible] rue Rocheblave sur une profondeur de [illegible] pieds. Les améliorations comprennent une résidence cottage [illegible].

Pour les dimensions exactes voir le plan de A. de Armas, député Voyer de ville, maintenant à la Bourse.

[illegible] certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Bourgogne et Dauphine, mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 92 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques [illegible] [illegible] comme aux propriétés qui touchent.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, salon et salle à manger avec portes à coulisses au rez de chaussée, 2 chambres et 2 cabinets au second étage et 3 chambres [illegible] en briques à deux étages avec 6 chambres, etc.

Cette propriété est connue par le No. 168 rue de la Douane et elle est vendue sujette à un bail expirant le [illegible] 1885 à raison de [illegible] payable mensuellement.

4. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Dumaine et Chartres mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces [illegible] lignes.

Les améliorations comprennent une [illegible] résidence en briques de [illegible] à deux étages avec mansarde, salon, [illegible] chambres à coucher et salle à manger [illegible] cuisine en briques à deux étages, [illegible] [illegible] avec waterworks, [illegible] et connue par le No. 226 rue Royale.

5. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Valence, Cadiz, Magazine et Camp, désigné par le No [illegible] et mesurant 120 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, avec [illegible] à chambres à coucher [illegible] au rez de chaussée, et deux chambres au premier étage, et la maison à [illegible] [illegible] d'aisance, etc.

6. Deux certains lots de terre situés dans le même district [illegible] ci-dessus désigné par [illegible] mesurant chacun [illegible] de face à la rue Valence sur [illegible] 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an [illegible] de la date jusqu'à parfait paiement et [illegible] 5 pour cent pour honoraires d'avocat, [illegible] du montant des billets et toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devra [illegible] la propriété assurée et [illegible] transférer les polices d'assurances aux porteurs des billets, il assumera le paiement des taxes de 1885 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.
2 mai—

CHARMANTE RESIDENCE.

No. 310 rue Dumaine, entre Roman et Derbigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 mai 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles.

Une grande portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Anne, Roman et Derbigny, mesurant 60 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 128 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage avec mansarde, ayant au rez de chaussée 5 chambres, corridor au centre et 6 chambres et cabinets dans les mansardes, une cuisine en bois attenant au corps de logis avec trois chambres, entrée de voiture, dépendance, lieux d'aisance, chambres à bain, cuve, puits, etc. le tout en bon état et l'attention des personnes à la recherche d'une maison agréable et confortable est appelée sur cette vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets, [illegible] et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, payera les taxes de 1885 en sus du prix de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire aux frais de l'acquéreur.
9mai—9 16 16 à la vente.

MAGNIFIQUE RESIDENCE.

No. 361 rue Jackson, entre Willow et Laurent.

Christina Hofer vs. Julia M. Hofer et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. 13,857.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale, SAMEDI, 23 mai 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 9 avril 1885, dans la susdite affaire la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 et 2 dans l'îlet borné par les rues Jackson, Laurent, Joséphine et White, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 2 1/2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette agréable résidence en bois, à deux étages pour famille, retirée de la rue avant des galeries d'avant et derrière au premier et au second étage, avec salle à manger, corridor, portes à coulisse, au premier étage, deux chambres à coucher et un cabinet et cuisine, au second étage, une bâtisse en bois à deux étages se reliant au corps principal de logis avec quatre chambres, une autre bâtisse en bois à un étage, dans le fond, avec une grande chambre gaz partout dans la bâtisse principale, le tout recouvert en ardoises, grand jardin avec arbres fruitiers, vignes, rosiers, etc., désignée par le numéro municipal No 361 rue Jackson.

Conditions—1/3 ou plus comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1885 en sus du prix d'adjudication, assurera les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits, [illegible] les polices d'assurance aux détenteurs des billets et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
18 avril—18 25 mai 2 9 16 23